

Le contrat de professionnalisation de l'ECPM

Développement durable et bio-économie

L'ECPM propose aux entreprises d'accueillir ses élèves ingénieurs pendant leur dernière année d'étude (3e année/niveau M2) en contrat de professionnalisation. Ce contrat d'une durée de 12 mois permet à l'élève ingénieur d'alterner formation théorique à l'école et formation pratique en entreprise. Les thèmes développés sont plus particulièrement orientés vers le développement durable et la bio-économie.

La formation de nos ingénieurs

L'ECPM forme en trois ans des ingénieurs chimistes trilingues pour les secteurs d'activité de la santé, l'environnement, le développement durable, l'énergie et les matériaux émergents.

Nos ingénieurs se destinent à des fonctions de recherche, développement et innovation dans tous les domaines de la chimie et sont préparés à évoluer dans des contextes industriels internationaux.

Le contrat de professionnalisation

Quel intérêt pour l'entreprise ?

- Apporter de nouvelles compétences scientifiques et techniques dans les projets R&D et d'innovation de l'entreprise, et ceci pendant un an
- Explorer une nouvelle thématique, un nouveau produit, une nouvelle idée ou un nouveau concept
- Former et évaluer un potentiel futur collaborateur
- Participer activement à la formation de futurs cadres/ingénieurs pour l'industrie.

Quel intérêt pour l'élève ingénieur ?

- Acquérir une expérience professionnelle solide dans un vrai environnement professionnel en parallèle à l'obtention de son diplôme
- Augmenter son employabilité auprès d'un potentiel recruteur
- Financer ses études en percevant un salaire (Au moins 80 % du SMIC)
- Obtenir le même diplôme d'ingénieur que celui délivré à la formation classique.



Les modalités d'organisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance d'une durée maximale de 12 mois. Il est signé entre l'élève ingénieur et une entreprise. L'élève ingénieur sous contrat de professionnalisation a le statut de salarié de l'entreprise mais n'est pas compté dans ses effectifs. Il est lié par un contrat de travail à son employeur pendant toute la durée de celui-ci. Il cotise pour sa retraite et a les droits et devoirs d'un salarié de l'entreprise, qu'il soit en entreprise ou à l'école.

L'entreprise signe une convention de formation avec le service de formation continue de l'Université de Strasbourg. Le coût des enseignements est partiellement pris en charge par l'OPCA* dont dépend l'entreprise.

Alternance des périodes entre entreprise et ECPM

Le programme (provisoire) s'articule en **2 semestres** :

Semestre 1 : du 2 septembre 2019 au 2 février 2020

3 périodes en entreprise :

- 3 semaines du 9 au 29 septembre 2019
- 3 semaines du 28 octobre au 17 novembre 2019
- 2 semaines entre le 16 décembre 2019 et le 05 janvier 2020

À l'ECPM : Acquisition de compétences avancées dans l'une des 4 spécialités du diplôme et des demi-journées dédiées à du travail sur le projet industriel de l'élève.

Semestre 2 : du 3 février au 31 août 2020

1 période à l'ECPM :

- 2 semaines du 11 au 24 mai 2020

À l'ECPM : Acquisition de compétences supplémentaires dans un domaine d'excellence et autour du projet entreprise.

Les spécificités de notre formation

- 4 spécialités : chimie moléculaire, sciences analytiques, ingénierie des polymères, matériaux de fonction et nanosciences
- Trilingue : 2 langues vivantes obligatoires et des cours scientifiques en anglais, allemand et français
- L'expérimentation (500 heures de Travaux Pratiques, 4 stages en entreprise et à l'international de 2 à 7 mois, 2 projets élèves-entreprises)
- Ancrée dans la recherche (5 laboratoires de renommée internationale.)

Nous contacter

Patrick Filizian : responsable relations école-entreprises
Tél. +33 (0)3 68 85 26 06
Mob. +33 (0)6 37 79 14 80
patrick.filizian@unistra.fr

Éric Pollet : responsable formation Contrats professionnalisants
eric.pollet@unistra.fr

Adressez vos offres de contrats de professionnalisation de niveau Bac+5 à ecpm-contratspros@unistra.fr

* OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé